

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 10 avril 2019*

*L'an deux mille dix-neuf et le dix avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 02 avril 2019.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13  
Votants : 13*

*Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00*

**Présents : M.VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – M. JOLLIVET – Mme LEBRAT – Mme GRENIER – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD – M. BOUNIARD – Mme PEREZ.**

**Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.**

**Mme LEBRAT Marie-France a été élu secrétaire.**

**Objet : Autorisation de passage accordée au SIE du FAY sur les terrains communaux quartier Le Pinard – La Planchette. Travaux AEP interconnexion des réseaux entre le FAY et la CC DRAGA.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le syndicat intercommunal des eaux du Fay qui regroupe les communes de Valvignères – St Thomé et Alba la Romaine va réaliser des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour connecter le réseau du Fay à celui de la Communauté de Communes DRAGA.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2018/13 du 13/12/2018 portant sur l'autorisation de passage donnée au SIE sur les terrains communaux en bordure du stade municipal quartier St Martin.

Il expose que le tracé initial quartier de La Planchette et sur le Chemin du Pinard ont été modifiés et présente les nouveaux plans des aménagements projetés.

La canalisation doit traverser les parcelles A 1591 - A 2018 et A 1996.

.../...

Ces terrains appartiennent à la Commune, le SIE du Fay demande une autorisation de passage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCORDE au SIE du Fay une autorisation de passage sur les parcelles cadastrées A 1591 – A 2018 et A 1996 sise La Planchette et Le Pinard pour la pose d'une canalisation d'eau potable qui servira à interconnecter les réseaux du Fay et de la Communauté de Communes DRAGA ;
- AUTORISE le Maire à signer l'autorisation de passage correspondante annexée à la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 avril 2019

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 11 avril 2019.  
LE MAIRE,  
André VOLLE.

